



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE d'AUBAZINE

L'an **deux mil vingt six, le vingt cinq février**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune **d'AUBAZINE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Bernard LARBRE**.

Étaient présents : M. Bernard LARBRE, M. Francis CANARD, Mme Patricia GRAFFEUIL, M. Sylvain BOURGUET, M. Guillaume CHÂTEAU, M. Jacques COTSIS, M. David LOURENCEAU, M. Kevin MAGNIER, Mme Angélique MANY, M. Robin MAZERM.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : Mme Manuella DUCASTEL, Mme Patricia LECARDERONNEL, M. Jean-Christophe ZAK.

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire : M. Sylvain BOURGUET.

Ordre du jour :

- 01 - adoption du compte rendu du dernier conseil municipal
- 02 - Participation communale aux dépenses de la FDEE 19
- 03 - Harpau : Demande de subvention exceptionnelle
- 04 - Collège de Beynat - Défi robot
- 05 - CFU 2025
- 06 - Affectation du résultat
- 07 - Travaux appartements - demande de subvention
- 08 - Affaires diverses

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-012 : Participation communale aux dépenses de la FDEE 19

Le comité syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) a décidé de demander à la commune une participation de 2 580.00 € au titre de l'année 2026.

En application de l'article L. 5212.20 du Code Général des collectivités territoriales, la mise en recouvrement de cette contribution ne peut être poursuivie que si le conseil municipal, obligatoirement consulté, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part.

En conséquence, le conseil municipal est invité à délibérer afin :

- D'accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la contribution fixée par la FDEE19 (participation fiscalisée)
- Ou d'opter pour l'inscription au budget de cette participation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **accepte** la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la contribution fixée par la FDEE19 (participation fiscalisée)
- **Charge M** le Maire de signer tous les actes et de procéder à toutes les formalités correspondantes.

10 VOTANTS, 10 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-013 : Harpau : Demande de subvention exceptionnelle

M. le maire informe le conseil qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle de l'association Harpau de 320 €. Cette dernière explique que cette somme correspond :

- 200 € pour compenser les frais de déplacement de l'adjoint du patrimoine qui a procédé au récolement du mobilier historique
- 120 € pour l'achat d'un murier platane dans le jardin de l'ancien presbytère

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 9 voix pour et 1 abstention

- **Décide** d'octroyer une subvention exceptionnelle de 320 € à l'association Harpau
- **Charge M** le Maire de signer tous les actes et de procéder à toutes les formalités correspondantes.

10 VOTANTS, 9 POUR, 0 CONTRE, 1 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-014 : Collège de Beynat - Défi robot

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention du collège de Beynat pour parrainer le projet défi robot de la Corrèze et aider à l'acquisition de nouveaux équipements et au renouvellement du matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Décide** de verser une aide de 200 € au collège de Beynat pour parrainer le le projet Défi Robot 2026
- **Charge M** le Maire de signer tous les actes et de procéder à toutes les formalités correspondants.

10 VOTANTS, 10 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

M. Le Maire informe le conseil municipal que les délibérations n°4 Approbation du Compte Financier Unique 2025 et la délibération n°5 Affectation du Résultat ne pourront pas être présentées, suite à l'indisponibilité du CDG-D SPL/HELIOS (transmission des flux).

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-015 : Travaux appartements - demande de subvention

M. le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de réhabilitation et de rénovation énergétique des deux appartements situés au sein de l'école. Il précise que le coût total des travaux s'élève à 120 733,04 € HT.

Il informe l'assemblée de son intention de solliciter une aide financière auprès du Conseil départemental, dans le cadre du Contrat de solidarité communale 2026, correspondant à 30 % du montant total des travaux hors taxes, soit un montant de 36 219,90 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Autorise** M. le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de solidarité communale 2026, correspondant à 30 % du montant total des travaux hors taxes, soit un montant de 36 219,90 €.
- **Charge** M le Maire de signer tous les actes et de procéder à toutes les formalités correspondants

10 VOTANTS, 10 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Affaires diverses

- La demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les études préalables restauration abbatiale a été accordée à hauteur de 29 618 €
- L'enveloppe du soutien départemental 2026 s'élève à 41 186 €
- La dotation voirie est maintenue à 6 000 €
- La demande de subvention DETR pour la voirie 2026 n'a pu aboutir, les routes concernées n'étant pas des voies communales mais des chemins ruraux revêtus

Le présent procès-verbal est arrêté en date du _____

Signature Maire, M. Bernard LARBRE

Signature M. Sylvain BOURGUET.